



STRATÉGIE & INNOVATIONS Baromètre & Tendances

Si le système de la franchise est réputé pour sa maturité, il n'empêche que les réseaux et les acteurs de la franchise continuent d'innover, dans le monde physique comme dans le monde numérique. Les preuves ci-dessous.

► La franchise bascule vers des profils féminins et plus expérimentés

Depuis quatre ans, la population des dirigeants d'entreprises franchisées a évolué vers des profils plus féminins et plus expérimentés, selon l'édition 2016 du baromètre de l'Indicateur de la Franchise - Caisse d'Epargne. En effet, en 2013, la franchise comptait 27% de femmes franchisées.

Désormais, leur proportion est passée à près de 40%, en hausse de 13 points. De plus, l'étude montre que les plus de 48 ans rejoignent de plus en plus la franchise (49% contre 36% en 2013). Ces franchisés sont aussi plus expérimentés dans leur domaine d'activité : la proportion de franchisés issus du même secteur que leur réseau est en hausse de huit points sur la période. Par ailleurs, 83% des franchisés se déclarent satisfaits (hausse de six points par rapport à 2013).

► Tout ce qui a changé depuis le 1^{er} octobre 2016

Dès le 1er octobre, le nouveau droit des contrats (ordonnance du 10 février 2016), découlant de la Loi du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit des procédures, est entré en vigueur. Les relations franchiseur franchisé ont donc subi des évolutions. L'un des points essentiels concerne le « contrat d'adhésion ». Le nouvel article 1110 distingue donc le contrat de gré à gré qui est « celui dont les stipulations sont librement négociées entre les parties », du contrat d'adhésion qui est « celui dont les conditions générales, soustraites à la négociation, sont déterminées à l'avance par l'une des parties ». Le Code civil étend ainsi la protection contre les clauses abusives, jusque-là prévues en faveur du consommateur, à l'ensemble des contrats d'adhésion. Le franchisé sera donc davantage protégé face à des contrats où droits et obligations seraient trop déséquilibrés.

► La Poste prend une participation majoritaire dans le groupe AXEO

Pour élargir sa gamme de services existants, La Poste a pris une participation majoritaire dans le Groupe AXEO Services, acteur des services à la personne. Ce dernier devient désormais une filiale de la Branche Services-Courrier-Colis du Groupe La Poste. Par cette prise de participation, La Poste entend élargir sa gamme actuelle de services (visites aux personnes âgées, installation de la TNT, portage de médicaments...). Comme l'explique La Poste, elle a choisi le Groupe AXEO « parce qu'il partage la même ambition et les mêmes valeurs, comme la proximité au travers de son maillage territorial ou la volonté d'une qualité aux standards élevés. » AXEO Services est un réseau de services aux particuliers et professionnels reconnu sur le marché depuis dix ans et implanté partout en France au travers de 180 agences. La

franchise propose une gamme complète de services autour de la maison, du maintien à domicile, de la vie quotidienne (jardinage, ménage, bricolage...) et des PME (propreté, maintenance...).

► Le modèle de la franchise progresse

Dans son classement des 100 premières enseignes de France, LSA constate que, si la croissance cumulée du top 100 reste assez modeste (+ 0,75%), la reprise profite surtout aux enseignes qui se développent en franchise. LSA distingue ainsi 15 réseaux de franchise : Cuisine Schmidt (avec une croissance de chiffre d'affaires de + 7,55% en 2015 à 655 millions d'euros), Optical Center (+7,42% à 478 millions d'euros) et Cusinella (+7,37% à 510 millions). Viennent ensuite Gamm Vert (+6,9% à 1,5 milliard d'euros), Cache Cache (+5,9% à 482 millions), Carrefour Proxi et Casino Proxi au coude à coude en termes de croissance (+5,38% et +5,31%) pour des chiffres d'affaires respectifs de 5,3 et 1,7 milliard.

► Les e-commerçants affichent une progression au deuxième trimestre 2016

Selon le bilan de la Fevad sur les ventes en ligne en France, le chiffre d'affaires des e-commerçants affiche une belle progression au deuxième trimestre 2016. En



effet, le nombre de transactions a augmenté de 21% par rapport au deuxième trimestre 2015 pour atteindre 230 millions de transactions. « Avec une croissance de 15%, les achats sur Internet représentent 17,4 milliards d'euros », précisent les auteurs de l'étude. Ces bons chiffres compensent largement la baisse de 5% du montant moyen de la transaction (produits et services), soit un panier à 75,50 euros. Par ailleurs, le nombre de cyberacheteurs a progressé de 1,3 millions en un an, selon Médiamétrie. Dans le même temps, l'offre s'est étoffée pour atteindre près de 190 000 sites marchands actifs soit 13% de plus en un an (+ 21 600 sites).

► Domino's Pizza a inventé la livraison par canoë

Domino's Pizza, qui a déjà testé la livraison par drones, a décidé de se jeter à l'eau littéralement pour ses clients. En effet, une franchise de la chaîne de pizzerias récemment ouverte dans le sud-est de l'Angleterre va proposer de livrer par canoë les clients qui résident le long de la rivière qui traverse la ville de Maidstone. Les habitants devront patienter 22 minutes avant d'être livrés. Tout est réfléchi : en cas de chavirage, les emballages des pizzas devraient flotter sans problème et seront attachés à une bouée de sauvetage. Les sacs, quant à eux, sont imperméables. Au stade d'essai, le service devrait durer quelques semaines. De plus, Domino's Pizza fera un don à une organisation de conservation de l'environnement pour préserver les cours d'eau du secteur.